

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

**Compte rendu de la journée des partenaires  
du vendredi 15 juin 2012**

La journée des partenaires du vendredi 15 juin 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La validation des manifestes dans le système SYDONIA**

Monsieur Patrick PIETROBELLI de la Société TMC a déploré la lenteur de la validation des manifestes dans le système SYDONIA, qui constitue un frein pour la célérité des opérations de dédouanement.

Monsieur Camille PEA MENGA BONGOU, Chef de Section informatique, Administrateur de base de données au SEPI, a rassuré les partenaires en soulignant que tout a été mis en œuvre par le Service pour la saisie et la réception électronique simultanée des manifestes. Dans les jours à venir les partenaires eux-mêmes pourront constater une nette amélioration.

- **Les déclarations en détail hors système SYDONIA**

Monsieur Adolphe NGOUALA de NGOUALA TRANSIT a informé les participants de la détention au PSP du Port des faussaires présumés appréhendés au cours de l'enquête portant sur la résurgence des déclarations en détail hors système SYDONIA.

Madame la Directrice a instruit le Service à exercer une vigilance accrue, en procédant systématiquement à la visualisation des déclarations présentées, pour se rassurer de leur authenticité.

Elle a invité les partenaires à apporter tout leur concours pour que soit endiguée la cybercriminalité qui constitue un véritable fléau.

- **Le décompte de la franchise de 11 jours pour les frais de magasinage**

Monsieur Matusalem VOUANDZA de PANALPINA a souhaité avoir des précisions sur le décompte de la franchise de 11 jours pour les frais de magasinage.

Après échange de points de vue, il a été retenu que la franchise court à compter de la validation du manifeste et du déchargement des marchandises, à condition que les deux opérations aient lieu en même temps.

Répondant aux partenaires qui ont souhaité que la franchise soit prolongée d'au moins trois jours, Madame la Directrice a rappelé les exigences de célérité et de fluidité des opérations de dédouanement.

- **L'assurance automobile obligatoire pour les véhicules en immatriculation provisoire**

Suite à l'installation par la Société ARC d'un guichet au niveau des locaux de la Société SPAMS pour la souscription des assurances concernant les véhicules sous immatriculation provisoire, exigibles à la sortie du Port, plusieurs partenaires ont reconnu le caractère obligatoire de l'assurance automobile pour responsabilité civile.

Ils ont cependant déploré la position de monopole dans laquelle se place l'ARC, ainsi que les tracasseries et les coûts supplémentaires occasionnés par la procédure mise en place par l'ARC avec l'accord de la Direction Générale du PAPN.

Madame la Directrice a suggéré aux partenaires de se rapprocher de la Direction Générale du PAPN et de l'ARC pour un examen contradictoire de la question.

- **La présentation du nouveau Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique**

Madame la Directrice a présenté aux partenaires le Colonel Jean Didace ISSEBOU, récemment nommé Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique, qui a communiqué séance tenante son numéro téléphonique (05 551 97 44), afin qu'il puisse être saisi en cas de difficulté liée à son domaine de compétence.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H40.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence.**